



Canada Development
Investment Corporation

La Corporation de développement
des investissements du Canada

Rapport du troisième trimestre
30 septembre 2019



Canada Development
Investment Corporation

La Corporation de développement
des investissements du Canada

Table des matières

Déclaration de la responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires	1
Rapport de gestion	2
États financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation de développement des investissements du Canada – au 30 septembre 2019	8

Adresse de la Corporation :

1240, rue Bay
Bureau 302
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Téléphone : 416-966-2221
Télécopieur : 416-966-5485
Site Web : www.cdev.gc.ca

Déclaration de la responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés résumés intermédiaires exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

À notre connaissance, les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la Corporation, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

La publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires a été autorisée par le conseil d'administration le 21 novembre 2019.



Michael Carter
Vice-président exécutif



Andrew G. Stafl, CPA, CA
Vice-président, Finances

Toronto (Ontario)
Le 21 novembre 2019

Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 30 septembre 2019

Les communications publiques de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport trimestriel, peuvent comprendre des déclarations prospectives qui reflètent les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et ils comportent des risques et incertitudes inhérents, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les pronostics, les prévisions, les projections et les autres éléments des déclarations prospectives pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Le rapport de gestion est daté du 21 novembre 2019 et doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la période close le 30 septembre 2019 ainsi qu'avec le rapport annuel de la CDEV pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Vue d'ensemble de la CDEV

La CDEV est une société d'État qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDEV a pour principal objectif d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la Corporation a la responsabilité de quatre principales filiales en propriété exclusive, soit la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI »), Canada TMP Finance Limited (« TMP Finance ») et sa filiale Corporation Trans Mountain (« CTM »). La SGCH détient et gère les participations du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. TMP Finance a pour principale responsabilité de fournir du financement à CTM. CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain existant et de mener à terme le projet d'agrandissement du pipeline Trans Mountain (le « PARTM ») dans les délais prévus et de façon commercialement viable afin de protéger les investissements du gouvernement, d'assurer le respect des lois et des règles applicables et d'agir conformément à l'engagement pris par le Canada de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones.

La Corporation de développement des investissements du Canada

La direction de la CDEV collabore étroitement avec le conseil d'administration et la direction de CTM afin de poursuivre la transition de la société, de filiale de Kinder Morgan à société d'État. Ce processus prévoit notamment des nominations au sein de l'équipe de direction, l'établissement de cadres de gestion du risque, la mise en place de procédures en matière de suivi de la gestion du PARTM, l'obtention du financement nécessaire et la production de renseignements financiers d'importance. La CDEV poursuit un processus consistant à vendre, pour le compte du gouvernement, Ridley Terminals Inc. (« RTI »), une société d'État qui possède et exploite un terminal charbonnier à Prince Rupert, en Colombie-Britannique. La CDEV a participé à la négociation d'une entente conditionnelle visant la vente de RTI, laquelle devrait se conclure à la fin de 2019 ou au début de 2020, sous réserve de l'obtention de certaines approbations réglementaires. Pour des précisions, se reporter à l'adresse www.cdev.gc.ca. Au cours du troisième trimestre de 2019, la CDEV a obtenu, de Ressources naturelles Canada et sans avoir à fournir de contrepartie, la participation au bénéfice net et la participation accessoire au bénéfice net (collectivement, la « participation au bénéfice net »), dans le cadre d'un protocole d'entente conclu entre la CDEV et Ressources naturelles Canada à la demande du ministre des Finances. La participation au bénéfice net donne à la CDEV le droit d'obtenir, auprès des propriétaires du projet Hibernia, environ 10 % du bénéfice net généré par ce projet, après déduction de certains frais et dépenses d'investissement. Les premiers paiements au titre de la participation au bénéfice net ont été reçus à la fin de septembre 2019 et ont été comptabilisés dans les autres produits.

Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 30 septembre 2019 (suite)

Corporation Trans Mountain

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, CTM a généré des produits de 348 millions de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de 185 millions de dollars. Étant donné que CTM n'a été détenue par la CDEV que pendant un mois du trimestre et de la période de neuf mois correspondants de 2018, les chiffres comparatifs ne sont pas pertinents. Fait à noter, selon les PCGR des États-Unis que CTM continue d'appliquer, les produits se sont établis à 308 millions de dollars et le BAIIA à 145 millions de dollars. Au troisième trimestre, les produits des activités ordinaires de CTM s'établissent à 129 millions de dollars et son BAIIA, à 70 millions de dollars. Se reporter aux notes 14 et 20 pour obtenir des précisions à ce sujet.

Pour cette même période, CTM a engagé des coûts d'environ 791 millions de dollars pour le PARTM (compte non tenu des intérêts incorporés au coût de l'actif), en plus d'environ 160 millions de dollars dépensés en 2018 sous la propriété de la CDEV. Le 18 juin, le gouvernement a émis un décret approuvant le redémarrage du PARTM. L'Office national de l'énergie (l'« ONE ») (dont le nom a récemment changé pour « Régie de l'énergie du Canada »), a annoncé que les décisions et ordonnances qui avaient été émises par l'ONE avant août 2018, date à laquelle la Cour fédérale avait rendu sa décision, demeureront valides, sauf si l'ONE détermine que des circonstances pertinentes ont changé de façon significative. La direction de CTM a également mis à jour, en juin, le plan de réalisation du projet afin de refléter l'incidence des conditions de marché actuelles sur la disponibilité et le coût des ressources financières. En se fondant sur le nouveau plan de réalisation et sur une analyse de la rentabilité du projet, et en tenant compte du fait que les autorisations réglementaires ont été reçues, le conseil d'administration de CTM a approuvé le projet. Le 22 août 2019, la construction du PARTM a redémarré. La réception et l'organisation des matériaux à long délai d'approvisionnement se sont poursuivis depuis le deuxième trimestre de 2019. Les entrepreneurs en construction étaient à l'œuvre et les travaux de construction sur le réseau ont recommencé, y compris au terminal de Burnaby, au terminal maritime Westridge et en Alberta.

CTM fera le nécessaire pour veiller à ce que toutes les conditions imposées par l'ONE soient respectées tout au long de la mise en valeur du projet.

Pour obtenir plus de précisions, veuillez consulter le rapport financier de CTM pour le troisième trimestre de 2019 et les autres informations relatives au PARTM disponibles à l'adresse www.transmountain.com.

Canada TMP Finance Limited

Canada TMP Finance Limited (« TMP Finance ») a été constituée pour acquérir et détenir CTM et ses entités. En 2018, TMP Finance a conclu des conventions de crédit avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Compte du Canada géré par Exportation et développement Canada (« EDC »), une société d'État. Pour financer l'acquisition de CTM et certaines dépenses d'investissement de CTM, TMP Finance a consenti du financement à CTM selon un ratio de 45 % de capitaux propres et 55 % d'emprunts. TMP Finance a également emprunté 500 millions de dollars par l'intermédiaire du Compte du Canada et prêté ce montant à CTM pour permettre à celle-ci d'émettre une lettre de crédit à l'intention de Kinder Morgan pour répondre à des exigences financières imposées par l'ONE en tant qu'organisme de réglementation du pipeline Trans Mountain. Le montant de 500 millions de dollars a été remboursé au cours du premier trimestre et l'accès continu à une facilité de crédit inutilisée permet à CTM de satisfaire aux exigences financières imposées par l'ONE. Au cours du troisième trimestre de 2019, TMP Finance a négocié une convention de crédit modifiée par l'intermédiaire du Compte du Canada, administré par EDC. La nouvelle convention de crédit a une limite de 2,6 milliards de dollars, laquelle sera portée à 4 milliards de dollars en 2020, et la convention de crédit viendra à échéance en août 2023. Cette facilité de crédit devrait être suffisante pour financer les coûts de construction du PARTM jusqu'au premier semestre de 2020, et de nouvelles sources de financement sont censées être négociées en 2020.

Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 30 septembre 2019 (suite)

Société de gestion Canada Hibernia

La production de la plateforme Hibernia a été interrompue pendant plus de deux mois, soit près de 80 % du troisième trimestre, en raison de deux cas de déversement de pétrole indépendants. Le premier a eu lieu le 17 juillet 2019, lorsque la SEDH, l'exploitant d'Hibernia, a signalé un déversement d'environ 75 barils de pétrole brut provenant de la plateforme. La SEDH a rapidement pris les mesures qui s'imposaient, notamment le nettoyage, l'investigation et les correctifs. Une fois l'approbation des autorités de réglementation obtenue, la production a repris le 15 août 2019. Le second cas a eu lieu le 17 août 2019, lorsque la SEDH a signalé le déversement d'environ 14 barils de pétrole brut provenant de la plateforme Hibernia. La SEDH a rapidement pris les mesures qui s'imposaient, notamment le nettoyage, l'investigation et les correctifs. Une fois l'approbation des autorités de réglementation obtenue, la production a repris le 27 septembre 2019.

L'incidence de ces événements sur les résultats financiers du troisième trimestre de la SGCH a été une diminution des débiteurs et des produits nets tirés du pétrole brut, une augmentation des charges d'exploitation, une baisse du niveau des stocks de pétrole brut et une diminution de la charge d'épuisement et d'amortissement.

Le bénéfice après impôt de 2 millions de dollars dégagé par la SGCH pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 représente une baisse de 86 % par rapport à celui de la période correspondante, en raison essentiellement de la diminution des produits nets tirés du pétrole brut, en partie compensée par une réduction des charges au titre de l'épuisement et de l'amortissement ainsi qu'une baisse de l'impôt sur le résultat. Le bénéfice après impôt de 40 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 est inférieur de 34 % à celui inscrit pour la période correspondante, ce qui s'explique principalement par une diminution des produits nets tirés du pétrole brut et par une augmentation des charges d'exploitation et des charges au titre de l'épuisement et de l'amortissement, en partie compensées par une baisse de l'impôt sur le résultat.

Les produits nets tirés du pétrole brut, qui correspondent aux ventes de pétrole brut déduction faite des redevances et de la participation au bénéfice net, ont diminué de 58 %, passant de 40 millions de dollars pour la période correspondante à 17 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2019, en raison d'une baisse de 60 % du volume de ventes à la suite d'une interruption imprévue de deux mois de la production de la plateforme Hibernia, soit le temps nécessaire pour régulariser la situation après les deux déversements de pétrole. Les produits nets tirés du pétrole brut ont reculé de 15 %, pour s'établir à 117 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, par rapport à 137 millions de dollars pour la période correspondante, en raison de l'interruption de la production au troisième trimestre. La production brute de pétrole d'Hibernia s'est établie en moyenne à 30 100 barils par jour au troisième trimestre de 2019 et à 93 400 barils par jour pour les neuf premiers mois de 2019, soit une baisse respective de 67 % et de 21 % par rapport aux périodes correspondantes de 2018, attribuable à l'interruption de la production.

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté, en dollars américains. Le cours du pétrole brut Brent daté a diminué de 18 %, passant de 75,24 \$ US le baril au troisième trimestre de 2018 à 61,93 \$ US le baril en moyenne pour le troisième trimestre de 2019. Pour la période de neuf mois, le cours a diminué de 10 %, pour s'établir à 64,65 \$ US le baril, contre 72,17 \$ US le baril pour la période comparative de 2018. Les prix du pétrole réalisés par la SGCH n'ont pas diminué dans la même mesure, d'une part parce que la SGCH a réalisé une légère prime sur le prix par rapport au prix du Brent daté et, d'autre part, en raison de l'incidence favorable de la baisse du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, les dépenses d'investissement, qui se sont élevées à 25 millions de dollars, ont été axées sur le forage et les projets de mise en valeur dans le champ principal d'Hibernia.

Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 30 septembre 2019 (suite)

Canada Eldor Inc.

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. Un montant de 1,4 million de dollars a été affecté aux activités liées à la remise en état des sites, et une augmentation de 0,7 million de dollars a été apportée à l'estimation du coût de remise en état des sites au cours de la période de neuf mois.

Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue de nos placements prend en compte les conditions du marché en général, la conjoncture économique, ainsi que des facteurs propres à l'émetteur ou au titre sous-jacents. Aucune modification importante n'a été décelée depuis le 31 décembre 2018, comme l'indique le rapport annuel de 2018.

Risques et éventualités

Le développement du PARTM soulève plusieurs enjeux d'ordre juridique et réglementaire. L'émission par le gouvernement, le 18 juin 2019, du décret approuvant le PARTM, et la décision prise par l'ONE de maintenir valides les décisions et les ordonnances émises antérieurement à la décision prise par la Cour d'appel fédérale ont réduit les risques d'ordre réglementaire liés à la mise en valeur du projet. Il reste cependant d'autres risques, qui sont décrits dans le rapport annuel 2018, y compris l'appel interjeté par des parties qui contestent la validité du décret et l'obtention des permis et des servitudes foncières nécessaires pour l'exécution de la construction. La complexité et l'ampleur du PARTM ont une incidence importante sur les risques et sur la rentabilité du projet.

Le 30 juillet 2019, TMP Finance a conclu une facilité de crédit modifiée venant à échéance en août 2023, ce qui a réduit le risque financier à court terme lié au PARTM. Toutefois, vu le redémarrage du PARTM, il est essentiel que des sources de financement continu et croissant soient obtenues en temps voulu. Des engagements financiers n'ont pas été obtenus pour l'ensemble du projet, ce qui se traduit par un risque financier important et par un risque de non-achèvement du projet. Aucun changement important sur le plan des risques et des éventualités n'a été décelé depuis le 31 décembre 2018, comme l'indique le rapport annuel de 2018.

États financiers de la période close le 30 septembre 2019

Les états financiers consolidés de la période close le 30 septembre 2019 ainsi que les chiffres correspondants pour la période correspondante close le 30 septembre 2018 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») s'appliquant aux périodes intermédiaires, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

CTM dresse ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis et applique les normes comptables s'appliquant aux entités exerçant des activités à tarifs réglementés. Pour consulter les états financiers selon les PCGR des États-Unis de CTM pour le deuxième trimestre de 2019, veuillez visiter le www.transmountain.com. La note 20 présente les résultats financiers de CTM selon les PCGR des États-Unis, les ajustements apportés aux états financiers pour convertir ces résultats en IFRS ainsi que les résultats financiers de CTM en IFRS, après consolidation avec ceux de la CDEV. Les principales différences de traitement comptable sont décrites à la note 20.

Le total des produits consolidés pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 s'est établi à 148 millions de dollars, comparativement à 74 millions de dollars pour la période correspondante. Cette hausse est surtout attribuable à une augmentation de 86 millions de dollars des produits de CTM tirés de l'exploitation du pipeline et à une augmentation de 10 millions de dollars des produits tirés de la location de réservoirs de stockage, les deux hausses étant attribuables au fait que le trimestre compte trois mois de produits, contre un mois pour la période correspondante. La diminution de 23 millions de dollars des produits nets tirés du pétrole brut s'explique surtout par une baisse de 60 % du volume de ventes. Le total des produits pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 s'est élevé à 467 millions de dollars, comparativement à 170 millions de dollars pour

Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 30 septembre 2019 (suite)

la période correspondante. La hausse s'explique surtout par la prise en compte de neuf mois de produits de CTM tirés de l'exploitation du pipeline et de produits locatifs liés aux réservoirs de stockage pour les négociants, en 2019, comparativement à un mois seulement en 2018; l'augmentation nette est de 314 millions de dollars. La diminution de 20 millions de dollars des produits nets tirés du pétrole brut est surtout attribuable à la baisse de 13 % du volume des ventes. Un montant de 1,5 million de dollars a été reçu au titre de la participation au bénéfice net pour le trimestre, au cours d'un mois pendant lequel la production à Hibernia avait été interrompue de façon importante. Une participation au bénéfice net additionnelle de 0,5 million de dollars a été reçue de la SGCH, mais n'est pas incluse dans les comptes consolidés de la CDEV.

Le total des charges pour le trimestre, compte non tenu des charges financières, s'établit à 105 millions de dollars, comparativement à 49 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par l'inclusion de trois mois de charges, soit 87 millions de dollars, comparativement à un mois, soit 27 millions de dollars, en 2018. Les coûts de production de pétrole brut et les charges d'exploitation sont restés relativement stables par rapport à la période correspondante. Le total des charges pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, compte non tenu des charges financières, s'est établi à 318 millions de dollars, comparativement à 93 millions de dollars pour la période correspondante. Cette augmentation s'explique surtout par l'inclusion en 2019 de neuf mois de charges de CTM, soit 246 millions de dollars, contre un mois, soit 27 millions de dollars, en 2018. Les coûts de production de pétrole brut et les charges d'exploitation se sont élevés à 23 millions de dollars pour la période, contre 20 millions de dollars pour la période correspondante.

La charge d'intérêts s'est établie à 40 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 et à 157 millions de dollars pour la période de neuf mois. Pour la période correspondante, la charge d'intérêts correspond à un mois seulement, comparativement à trois mois pour celle du trimestre et de la période de neuf mois de 2019. Au cours du troisième trimestre, la CDEV a commencé à incorporer au coût de l'actif les intérêts sur ses fonds empruntés de façon générale en ce qui a trait aux coûts de construction engagés à ce jour, ce qui a réduit de 23 millions de dollars la charge d'intérêts pour le trimestre. Les intérêts incorporés au coût de l'actif pour les neuf premiers mois de 2019 s'élèvent à 25 millions de dollars.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2019, un bénéfice avant impôt sur le résultat de 2 millions de dollars a été inscrit, comparativement à un bénéfice de 6 millions de dollars pour la période correspondante, en raison du bénéfice avant impôt de 6 millions de dollars de CTM et des charges d'intérêts supplémentaires de 22 millions de dollars de TMP Finance, lesquelles étaient de 13 millions de dollars pour la période correspondante. L'impôt sur le résultat a augmenté de façon appréciable en pourcentage du bénéfice avant impôt, ce qui est attribuable au fait qu'une tranche importante de la charge d'intérêts a été engagée par une entité non assujettie à l'impôt. La perte avant impôt sur le résultat pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 se chiffre à 5 millions de dollars, comparativement à un bénéfice de 64 millions de dollars pour la période correspondante, en raison essentiellement de charges d'intérêts supplémentaires de 44 millions de dollars de TMP Finance, et d'une diminution de 29 millions de dollars du bénéfice avant impôt de la SGCH.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, CTM a comptabilisé un produit d'impôt différé de 52 millions de dollars attribuable à la réduction de l'impôt des sociétés futur à payer en Alberta, la province ayant réduit son taux d'imposition futur des sociétés, lequel passera de 12 % à 8 % d'ici 2022. Cet élément a eu une incidence positive sur le bénéfice net de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019. La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 3 millions de dollars au troisième trimestre, en raison d'une baisse de 6 millions de dollars de la charge d'impôt de la SGCH et d'une augmentation de 3 millions de dollars de la charge d'impôt de CTM comparativement au troisième trimestre de 2018. Le produit d'impôt pour la période de neuf mois close le 30 septembre de 2019 s'est établi à 35 millions de dollars, contre une charge d'impôt de 24 millions de dollars pour la période correspondante. La variation s'explique essentiellement par un produit d'impôt différé de 52 millions de dollars pour CTM, lequel découle des taux d'imposition moins élevés en Alberta.

Rapport de gestion de la CDEV de la période close le 30 septembre 2019 (suite)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 30 septembre 2019 sont demeurés relativement stables, à 343 millions de dollars, comparativement à 345 millions de dollars au 31 décembre 2018. Le total de la trésorerie soumise à restrictions a diminué de 495 millions de dollars, ce qui s'explique par le montant de 500 millions de dollars en dépôt à la fin de l'exercice utilisé aux fins du remboursement de la facilité de crédit de l'ONE en mars.

Les débiteurs ont diminué de 96 millions de dollars au 30 septembre 2019 par rapport à la clôture de l'exercice, en raison d'une baisse de 88 millions de dollars des créances de CTM, attribuable aux règlements effectués après la clôture de l'exercice, et d'une baisse de 8 millions de dollars des débiteurs de la SGCH attribuable à une diminution des ventes en septembre.

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 1 095 millions de dollars depuis la clôture de l'exercice, en raison principalement des dépenses d'investissement de 837 millions de dollars de CTM, d'une augmentation de 346 millions de dollars des ajustements de démantèlement attribuable à une réduction des taux d'actualisation, déduction faite de l'amortissement, et de celles de 80 millions de dollars de CTM, plus une augmentation nette de 25 millions de dollars enregistrée au titre des immobilisations corporelles de la SGCH. Depuis le premier trimestre de 2019, de nouvelles règles comptables exigent que les contrats de location d'une durée de plus de un an soient comptabilisés à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation. Les actifs au titre de droits d'utilisation pour CTM et pour la SGCH s'établissaient respectivement à 60 millions de dollars et à 22 millions de dollars au 30 septembre 2019 et à néant au 31 décembre 2018. Depuis le troisième trimestre de 2019, une augmentation au titre du calcul des intérêts incorporés au coût de l'actif s'est traduite par une hausse de 23 millions de dollars des travaux de construction en cours visant le PARTM, dans les immobilisations corporelles. L'augmentation est attribuable à un changement dans les circonstances permettant l'incorporation dans le coût de l'actif des intérêts sur les projets d'immobilisations, c'est-à-dire que certains obstacles au développement du PARTM ont été surmontés au début du troisième trimestre de 2019.

Les fournisseurs et autres créiteurs au 30 septembre 2019 ont augmenté de 193 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2018, en raison d'une augmentation de 135 millions de dollars des créiteurs de CTM, attribuable à l'accroissement des dépenses liées au PARTM et aux intérêts de 62 millions de dollars à payer sur l'emprunt, qui étaient de néant à la fin de l'exercice étant donné que les intérêts sont payés à la fin de juin et de décembre de chaque année. Les autres passifs courants ont augmenté de 84 millions de dollars depuis la clôture de l'exercice en raison principalement d'une hausse de 85 millions de dollars des primes au quai exigibles de CTM, en raison essentiellement du changement – de non courantes à courantes – de certaines primes au quai exigibles. Le total des emprunts courants et non courants a augmenté de 65 millions de dollars depuis décembre 2018 en raison des prélèvements sur la facilité de crédit de construction destinés au financement des coûts en capital et des charges d'intérêts au titre du PARTM, déduction faite du remboursement de 500 millions de dollars de la facilité de l'ONE en mars. En date de septembre, tous les emprunts sont non courants, étant donné que la facilité de crédit vient à échéance en 2023.

La provision totale au titre des obligations de démantèlement s'est accrue de 385 millions de dollars sous l'effet de la diminution du taux d'actualisation moyen, qui est passé de 2,15 % au 31 décembre 2018 à 1,53 % au 30 septembre 2019. Les autres passifs non courants ont diminué de 73 millions de dollars, en raison essentiellement d'une baisse de 88 millions de dollars des primes au quai exigibles non courantes, lesquelles sont devenues courantes.

États financiers consolidés résumés intermédiaires

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(non audité)

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé résumé intermédiaire de la situation financière
(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	342 428 \$	344 857 \$
Trésorerie soumise à restrictions (note 5)	964	500 683
Clients et autres débiteurs (note 18)	62 898	158 979
Impôt à recevoir	10 279	3 497
Autres actifs courants	28 202	18 743
Placements détenus au titre d'obligations futures	3 237	2 518
	448 008	1 029 277
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 6)	5 993 799	4 854 621
Goodwill (notes 4 et 8)	1 016 093	1 016 582
Placements détenus au titre d'obligations futures	147 438	151 233
Trésorerie soumise à restrictions (note 5)	68 614	56 660
Placements soumis à restrictions	71 073	54 783
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	82 337	-
Autres actifs	85 961	46 328
Actif d'impôt différé	18 881	17 735
	7 484 196	6 197 942
	7 932 204 \$	7 227 219 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	326 623 \$	133 520 \$
Partie courante des emprunts (note 10)	-	120 000
Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement [note 9 a)]	2 100	3 141
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site [note 9 b)]	2 695	2 329
Partie courante des obligations locatives (note 7)	16 702	-
Autres passifs courants	192 875	109 010
	540 995	368 000
Passifs non courants		
Emprunts (note 10)	5 355 000	5 170 000
Impôt différé (note 11)	502 661	560 966
Obligations locatives (note 7)	66 720	-
Provision au titre des obligations de démantèlement [note 9 a)]	911 614	526 000
Provision au titre de la remise en état d'un site [note 9 b)]	6 817	7 809
Obligation au titre des prestations définies	95 548	78 390
Autres passifs non courants	99 055	171 903
	7 037 415	6 515 068
Capitaux propres		
Capital social	1	1
Surplus d'apport	603 294	603 294
Déficit accumulé	(239 835)	(269 902)
Cumul des autres éléments du résultat global	(9 666)	10 758
	353 794	344 151
Engagements (note 16)		
Éventualités (note 17)		
	7 932 204 \$	7 227 219 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Au nom du Conseil :  , administrateur  , administrateur

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé résumé intermédiaire du résultat global
(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les	
	2019	2018	2019	2018
Produits				
Produits nets tirés du pétrole brut (note 13)	17 620 \$	40 526 \$	117 709 \$	137 129 \$
Produits tirés du transport (note 14)	113 061	27 481	301 041	27 481
Revenus locatifs (note 14)	15 121	5 059	45 025	5 059
Autres produits (note 14)	551	143	1 863	143
	146 353	73 209	465 638	169 812
Autres produits				
Participation au bénéfice net (note 15)	1 566	-	1 566	-
Frais d'utilisation des installations et frais de traitement après déduction de la participation accessoire au bénéfice net	82	452	1 352	1 742
Profits de change	436	462	1 899	3 704
	148 437	74 123	470 455	175 258
Charges				
Épuisement et amortissement (notes 6 et 7)	33 488	18 879	118 674	41 918
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut [note 13 b)]	8 461	6 954	23 017	19 768
Charges d'exploitation du pipeline (note 14)	42 082	11 577	109 909	11 577
Pertes de change	299	1 060	2 348	1 903
Honoraires	2 453	3 671	8 568	9 163
Salaires et avantages du personnel	17 532	5 965	52 937	7 566
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 9)	622	480	622	(425)
Autres charges administratives	(36)	854	2 021	1 405
	104 901	49 440	318 096	92 875
Charges financières (produits financiers)				
Charge d'intérêts (note 10)	40 182	21 265	157 177	21 265
Produit d'intérêts	(2 240)	(3 868)	(8 755)	(6 377)
Désactualisation des obligations de démantèlement [note 9 a)]	3 307	1 477	9 128	2 914
Désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site [note 9 b)]	37	39	111	118
	41 286	18 913	157 661	17 920
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat	2 250	5 770	(5 302)	64 463
Impôt sur le résultat				
Charge d'impôt exigible	64	8 265	20 460	27 940
Impôt différé (note 11)	2 302	(2 637)	(55 829)	(4 321)
	2 366	5 628	(35 369)	23 619
Bénéfice net (perte nette)	(116) \$	142 \$	30 067 \$	40 844 \$
Autres éléments du résultat global				
<i>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Écart de conversion	3 543	(419)	(8 845)	(419)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>				
Réévaluations des obligations au titre des prestations définies	391	-	(11 579)	-
	3 934	(419)	(20 424)	(419)
Résultat global	3 818 \$	(277) \$	9 643 \$	40 425 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres
(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les	
	2019	2018	2019	2018
Capital social				
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Surplus d'apport				
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	603 294	603 294	603 294	603 294
Déficit accumulé				
Solde à l'ouverture de la période	(239 719)	(123 073)	(269 902)	(163 775)
Bénéfice net (perte nette)	(116)	142	30 067	40 844
Solde à la clôture de la période	(239 835)	(122 931)	(239 835)	(122 931)
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde à l'ouverture de la période	(13 600)	-	10 758	-
Autres éléments du résultat global	3 934	(419)	(20 424)	(419)
Solde à la clôture de la période	(9 666)	(419)	(9 666)	(419)
Total des capitaux propres	353 794 \$	479 945 \$	353 794 \$	479 945 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie
(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les	
	2019	2018	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Activités d'exploitation				
Bénéfice net (perte nette)	(116) \$	142 \$	30 067 \$	40 844 \$
Ajustements				
Épuisement et amortissement	33 488	18 879	118 674	41 918
Charge d'impôt sur le résultat	2 366	5 628	(35 369)	23 619
Variation nette des prestations définies	829	54	1 812	(18)
Charge d'intérêts liée aux contrats de location	1 222	-	2 656	-
Produit d'intérêts	(2 240)	(3 868)	(8 755)	(6 377)
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	696	480	622	(425)
Profit de change latent sur les contrats de location	(61)	-	(210)	-
Désactualisation des provisions	3 344	1 516	9 239	3 032
Intérêts incorporés au coût de l'actif	(22 624)	-	(22 624)	-
Intérêts reçus	2 240	3 868	8 755	6 377
Provisions réglées	(466)	(50)	(2 994)	(3 577)
Impôt sur le résultat payé	(9 516)	(9 445)	(27 830)	(27 548)
	9 162	17 204	74 043	77 845
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 12)	5 473	86 059	22 156	78 325
	14 635	103 263	96 199	156 170
Activités de financement				
Produit tiré de l'émission de titres d'emprunt	320 000	5 200 000	565 000	5 200 000
Remboursements sur l'emprunt	-	(559 816)	(500 000)	(559 816)
Paiement au titre des obligations locatives, portion en capital	(3 802)	-	(10 379)	-
Paiement au titre des obligations locatives, portion en intérêts	(1 222)	-	(2 656)	-
	314 976	4 640 184	51 965	4 640 184
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(336 312)	(65 129)	(660 534)	(79 813)
Acquisition, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)	-	(3 924 341)	-	(3 924 341)
Vente de placements à court terme	-	-	-	30 169
Règlement au titre du fonds de roulement lié à une acquisition	-	-	37 020	-
Retrait du compte du Trésor	-	-	5 000	-
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	(10 176)	(551 212)	487 765	(551 212)
Coûts de mise en œuvre	(3 559)	-	(6 572)	-
Achat de placements soumis à restrictions	(3 473)	-	(10 861)	-
Variation des placements détenus au titre d'obligations futures	(646)	(487)	(1 923)	(1 290)
	(384 166)	(4 541 169)	(150 105)	(4 526 487)
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	409	(102)	(488)	(102)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(54 146)	202 176	(2 429)	269 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	396 574	243 946	344 857	176 357
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	342 428 \$	446 122 \$	342 428 \$	446 122 \$
Représenté par :				
Trésorerie	267 473 \$	236 915 \$	267 473 \$	236 915 \$
Équivalents de trésorerie	74 955	209 207	74 955	209 207
	342 428 \$	446 122 \$	342 428 \$	446 122 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

1. Entité présentant l'information financière

La Corporation se compose de sa société mère, la Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV »), et de ses filiales entièrement détenues, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada TMP Finance Ltd. (« TMP Finance ») et Corporation Trans Mountain (« CTM »).

La Corporation de développement des investissements du Canada a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». En août 2019, conformément à la demande du ministre des Finances, la CDEV et Ressources naturelles Canada ont exécuté un protocole d'entente qui a attribué à la CDEV des ententes de participation au bénéfice net et de participation accessoire au bénéfice net relativement au projet pétrolier Hibernia.

Le siège social de la Corporation est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

Filiales

Corporation Trans Mountain et Canada TMP Finance Ltd. ont été constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les sociétés sont assujetties à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et sont mandataires de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. CTM est également assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

CTM possède et exploite le réseau pipeline Trans Mountain (le « réseau TMPL »), le réseau pipeline Puget Sound (le « réseau Puget Sound ») ainsi que certains droits et contrats de conception et de construction liés à l'agrandissement du réseau TMPL, appelé projet d'agrandissement du réseau pipeline Trans Mountain (le « PARTM »).

TMP Finance est la société mère de CTM. Elle fournit également à CTM du financement par emprunts et par capitaux propres, lequel lui est consenti par Sa Majesté la Reine du chef du Canada et administré par Exportation et développement Canada (« EDC »).

Se reporter à la note 10 pour de plus amples renseignements sur les emprunts.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

1. Entité présentant l'information financière (suite)

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est une mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. En conséquence de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des prestations de retraite définies.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »), qui est un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.

Un compte est détenu, au nom des propriétaires des participations directes dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du PSH, par son exploitant agissant à titre de mandataire (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses communes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants au prorata de leur participation directe.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») applicables aux périodes intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (l'« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires en date du 21 novembre 2019.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis au coût historique.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

2. Base d'établissement (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle des activités de la Corporation, à l'exception du pipeline Puget Sound, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Pour établir les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation, la direction doit exercer son jugement et faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel elle est effectuée et dans les exercices futurs touchés par la révision. Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont les mêmes que ceux qui sont présentés à la note 3 v) afférente aux états financiers consolidés annuels de la Corporation de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des nouveaux jugements importants et principales sources d'incertitude liés à l'application des nouvelles méthodes comptables décrites à la note 3 ci-après.

3. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables et méthodes d'application que celles énoncées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des méthodes comptables indiquées ci-dessous et de celles qui ont été modifiées par suite de l'adoption de nouvelles normes et interprétations comptables en date du 1^{er} janvier 2019, comme il est décrit ci-après. De plus, la charge d'impôts sur le résultat au titre d'une période intermédiaire est calculée au moyen du taux d'impôt sur le résultat qui serait applicable au résultat total annuel.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3 Principales méthodes comptables (suite)

Nouvelle méthode comptable

Intérêts incorporés au coût de l'actif

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction et à la production d'un actif admissible sont inscrits à l'actif lorsque la quasi-totalité des activités nécessaires pour préparer cet actif en vue de son utilisation prévue sont achevées. La dette de la Corporation est considérée comme représentant des fonds empruntés de façon générale, et le montant des coûts d'emprunt pouvant être inscrit à l'actif est calculé par l'application d'un taux de capitalisation aux dépenses cumulées au titre de ces actifs ou, dans le cas de la Corporation, aux travaux de construction en cours. Les montants inscrits au coût de l'actif sont limités chaque période aux coûts d'emprunt réellement engagés.

Changements de méthodes comptables

Les normes comptables suivantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de la période à l'étude et ont été adoptées conformément aux dispositions transitoires applicables.

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

L'IFRS 16 change considérablement la manière dont les sociétés comptabilisent les contrats de location, en ce sens que la norme requiert qu'elles comptabilisent à leur état de la situation financière la quasi-totalité des contrats de location qu'elles ont conclus à titre de preneur. L'IFRS 16 remplace la norme précédente IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que l'interprétation connexe IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, et, en conséquence, la Corporation a modifié sa méthode comptable relative aux contrats de location, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2018 et des exercices précédents, les contrats de location visant des immobilisations corporelles étaient classés soit à titre de contrats de location-financement, soit à titre de contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple (déduction faite de tout avantage incitatif à la location accordé par le bailleur) étaient comptabilisés en charges de manière linéaire sur toute la durée du contrat de location.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3 Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

Méthode comptable importante s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, lors de la passation ou de la modification d'un contrat, la Corporation doit apprécier si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour apprécier si un contrat de location confère le droit d'utiliser un bien déterminé, la Corporation doit déterminer :

- si le contrat prévoit l'utilisation d'un bien déterminé, ce qui peut être mentionné explicitement ou implicitement dans le contrat, un bien étant considéré comme un bien déterminé s'il est physiquement distinct ou s'il représente la quasi-totalité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur détient un droit de substitution substantiel, alors le bien ne constitue pas un bien déterminé;
- si la Corporation détient le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation;
- si la Corporation a le droit de décider de l'utilisation du bien, ce qui est le cas si elle détient les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de pouvoir apporter des changements à la manière dont le bien est utilisé et à quelle fin il peut l'être.

À titre de preneur

Pour tous les contrats de location, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, sauf dans le cas des contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location dont la durée initiale est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. À titre de mesure de simplification, les paiements de loyers associés à ces types de contrats de location sont comptabilisés en charges ou, s'il y a lieu, sont inscrits à l'actif à mesure qu'ils sont effectués, selon l'activité dans le cadre de laquelle le bien loué est utilisé. Les biens de faible valeur comprennent le matériel informatique et le matériel de bureau.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements contractuels qui n'ont pas encore été versés à la date de début, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Corporation. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de toute option d'achat que la Corporation a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers exigibles durant une période de prolongation facultative si la Corporation a la certitude raisonnable d'exercer l'option de prolongation ainsi que les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, à moins que la Corporation n'ait la certitude raisonnable de ne pas résilier le contrat de location par anticipation.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives augmentent en raison des intérêts imputés à un taux constant sur le solde impayé et sont réduites du montant des paiements de loyers versés. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, s'il y a un changement dans les sommes que la Corporation s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou si la Corporation modifie son appréciation du degré de certitude raisonnable qu'elle a d'exercer une option d'achat, une option de prolongation ou une option de résiliation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, qui se compose du montant de l'obligation locative, diminué de tout avantage incitatif à la location reçu et augmenté du montant des paiements de loyers versés jusqu'à la date de début inclusivement, ainsi que des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés que la Corporation devra engager pour le démantèlement, l'enlèvement ou la remise en état du bien sous-jacent lorsqu'elle est tenue de le faire en vertu des dispositions du contrat.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité du bien et la durée du contrat de location. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée de la même manière que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est réduit périodiquement du montant des pertes de valeur, s'il en est, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément aux dispositions de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Dans le cas des contrats de location de locaux à bureaux et de certains contrats visant du matériel qui, à la fois, confèrent à la Corporation le droit d'utiliser un bien déterminé et requièrent que le bailleur lui fournisse certains services, la Corporation a choisi de comptabiliser l'intégralité du contrat comme un contrat de location, c'est-à-dire qu'elle n'affecte aucune tranche des paiements contractuels aux services fournis par le fournisseur aux termes du contrat et ne comptabilise aucune tranche de ces paiements séparément.

À titre de bailleur

Les méthodes comptables s'appliquant à la Corporation à titre de bailleur aux termes de l'IFRS 16 sont les mêmes que celles qui s'appliquaient au cours de la période comparative.

Transition

La Corporation a appliqué les méthodes de transition suivantes, permises aux termes de l'IFRS 16 :

- L'IFRS 16 a été appliquée initialement au moyen de la méthode rétrospective modifiée, selon laquelle l'effet cumulatif de l'adoption de l'IFRS 16, s'il en est, est comptabilisé comme un ajustement des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des chiffres des périodes précédentes.
- Les contrats qui étaient déjà classés soit comme des contrats de location aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRC 4, soit comme des contrats visant des services autres que locatifs, continueront d'être classés de cette manière au moment de la mise en œuvre de l'IFRS 16 (le « maintien du classement des contrats »);
- Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été initialement comptabilisés à un montant égal à l'obligation locative correspondante.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

Au moment de la transition le 1^{er} janvier 2019, le total de l'obligation locative et du montant correspondant des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés à l'état de la situation financière s'élevait à 79,7 millions de dollars. Des tranches de 26,7 millions de dollars, de 12,5 millions de dollars et de 40,5 millions de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation ont été classées respectivement à titre de matériel, de bâtiments et de terrains. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 est de 4,29 %.

L'écart entre les engagements au titre de contrats de location simple présentés au 31 décembre 2018 et les obligations locatives comptabilisées au 1^{er} janvier 2019 s'explique comme suit :

Total des engagements au 31 décembre 2018	520 848	\$
Composantes non locatives	(363 766)	
Engagements au titre de contrats de location au 31 décembre 2018, montant brut	157 082	
Entrées ou ajustements	10 128	
Incidence de la désactualisation au moyen du taux d'emprunt marginal de la Corporation au 1 ^{er} janvier 2019	(87 556)	
Obligations locatives au 1 ^{er} janvier 2019	79 654	\$
Partie courante	14 528	\$
Partie non courante	65 126	\$

Il n'y a pas eu d'incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations et recours au jugement

La mise en œuvre de l'IFRS 16 exige que la direction exerce son jugement et formule des estimations pour faire ce qui suit :

- Déterminer le client qui est partie aux contrats de location liés au projet Hibernia : Comme il est courant dans le secteur pétrolier et gazier, les activités liées au projet Hibernia sont menées conjointement avec d'autres parties. La SGCH détient des participations directes dans le projet Hibernia, comme le précise la note 1. Puisque les actifs et passifs au titre de la location doivent être comptabilisés par le client qui est partie au contrat de location, la SGCH doit déterminer, pour chaque contrat, si les détenteurs de la participation directe du projet Hibernia sont collectivement le client dans le cadre des contrats de location liés au projet Hibernia ou si le client est l'exploitant du projet Hibernia dans le cadre de ces contrats de location. Selon les faits et les circonstances propres à chaque cas, les conclusions tirées pourraient varier d'un contrat à l'autre. En résumé, la Corporation a eu recours à son jugement pour conclure que, même si l'exploitant, soit la SEDH, est le seul signataire des contrats de location liés au projet Hibernia, elle agit implicitement ou explicitement au nom des détenteurs de la participation directe. Par conséquent, la Corporation comptabilise sa quote-part des contrats de location liés au projet Hibernia conclus avec l'exploitant, étant donné que la SGCH est réputée partager la responsabilité à l'égard des obligations locatives.
- Établir le taux d'emprunt marginal de la Corporation : Pour évaluer la valeur actualisée de l'obligation locative aux termes de l'IFRS 16, cette norme exige que le taux d'emprunt marginal du preneur soit utilisé comme taux d'actualisation si (comme c'est généralement le cas) le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. L'estimation du taux d'emprunt marginal de la Corporation requiert l'exercice d'un jugement considérable et est tributaire de divers facteurs, dont les taux d'emprunt du gouvernement du Canada, les écarts du risque de crédit s'appliquant à la Corporation ou à ses filiales, la durée du contrat de location et la monnaie dans laquelle est libellée l'obligation.
- Évaluer l'incidence des périodes d'option sur la durée du contrat de location : Certains des contrats de location de la Corporation comprennent des options de prolongation du contrat de location. Selon l'IFRS 16, l'évaluation permettant de déterminer si l'exercice de la période de prolongation de chaque contrat de location est raisonnablement certain est réalisée au début de la période de location et ultérieurement lorsque des faits et des circonstances contrôlés par la Corporation le nécessitent. De l'avis de la Corporation, le terme « certitude raisonnable » suppose un haut degré de probabilité, et ses évaluations en tiennent compte.

Se reporter à la note 7 pour des renseignements supplémentaires sur les contrats de location.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Changements de méthodes comptables (suite)

Modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »)

Les modifications apportées à l'IAS 12 précisent qu'une entité doit comptabiliser toutes les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé les transactions ou les événements qui ont généré les bénéfices distribuables dont ont découlé les dividendes. L'application des modifications à l'IAS 12 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »)

L'IFRIC 23 apporte des éclaircissements au sujet de l'application des exigences de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12 en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux que les autorités fiscales n'ont pas encore acceptés. L'application de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation.

4. Acquisition d'une filiale

Le 31 août 2018, à l'issue d'une entente signée le 29 mai 2018 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et Kinder Morgan, Corporation Trans Mountain a acquis la propriété exclusive de certaines entités détenues par Kinder Morgan Cochin ULC, notamment le réseau pipelinier Trans Mountain et son projet d'agrandissement connexe, pour une contrepartie en trésorerie de 4,4 milliards de dollars, après les ajustements du prix d'achat habituels prévus dans la convention d'achat. Les coûts d'acquisition de 5 millions de dollars liés à la transaction ont été comptabilisés en charges dans les honoraires.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

4. Acquisition d'une filiale (suite)

La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs nets acquis et les passifs repris sont comptabilisés à la juste valeur. La contrepartie a été répartie comme suit :

	(en millions)
Prix d'achat	
Contrepartie en trésorerie, déduction faite de la trésorerie acquise et de la dette reprise	4 447 \$
Prix d'achat total	4 447
Actifs nets identifiables acquis, à la juste valeur	
Débiteurs	76
Autres actifs courants	23
Immobilisations corporelles (à l'exclusion des travaux de construction en cours)	2 910
Travaux de construction en cours	1 130
Autres actifs non courants	91
Terrains	309
Créditeurs	(91)
Autres passifs courants	(110)
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(70)
Autres crédits différés	(44)
Obligations de démantèlement	(219)
Passif d'impôt différé	(574)
Actifs nets identifiables acquis	3 431
Goodwill	1 016
Contrepartie d'achat totale, déduction faite de la trésorerie acquise et de la dette reprise	4 447 \$

La Corporation a acquis les entités de CTM en supposant qu'une partie importante de sa raison d'être est de réaliser le PARTM, et une tranche de 1,1 milliard de dollars des travaux de construction en cours ainsi qu'une partie du goodwill affecté sont prises en compte dans le prix d'achat. Un risque entoure l'achèvement du PARTM et les travaux de construction du PARTM s'effectueront sur un terrain difficile, comporteront des risques de dépassement de coûts et pourraient donner lieu à des contestations judiciaires additionnelles ou à d'autres entraves à la construction (se reporter à la note 17, « Éventualités », pour plus de précisions).

La juste valeur des actifs pipeliniers à l'acquisition a été déterminée au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie fondé sur des scénarios et sur un taux d'actualisation qui tient compte des risques auxquels CTM est exposée en tant qu'exploitant de pipeline pétrolier, comme des risques d'exploitation, des risques environnementaux, des risques de sécurité ainsi que les risques relatifs au délai d'obtention des approbations requises pour le projet et aux retards potentiels dans les travaux de construction.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

5. Trésorerie soumise à restrictions

	30 septembre 2019		31 décembre 2018	
Trésorerie soumise à restrictions – lettre de crédit de l'ONE (note 10)	-	\$	500 000	\$
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM au titre des coûts d'abandon futurs	964		683	
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de CTM	58 914		48 160	
Trésorerie soumise à restrictions – détenue à titre de garantie	1 200			
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de la SGCH	8 500		8 500	
	69 578	\$	557 343	\$
Représentée par :				
Partie courante	964	\$	500 683	\$
Partie non courante	68 614		56 660	
	69 578	\$	557 343	\$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

6. Immobilisations corporelles

	Travaux de construction en cours	Pipeline	Actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production	TOTAL
Coût				
Solde au 31 décembre 2017	-	\$ -	\$ 512 664	\$ 512 664
Acquisition	1 130 070	3 219 174	-	4 349 244
Entrées de la période	178 373	-	20 747	199 120
Virements	(31 087)	31 087	-	-
Ajustements de démantèlement	-	164 123	9 376	173 499
Fluctuations des cours de change	-	12 397	-	12 397
Solde au 31 décembre 2018	1 277 356	\$ 3 426 781	\$ 542 787	\$ 5 246 924
Entrées de la période	856 069	-	24 757	880 826
Virements	(758)	758	-	-
Ajustements de démantèlement	-	346 305	31 835	378 140
Fluctuations des cours de change	(1)	(8 850)	-	(8 851)
Solde au 30 septembre 2019	2 132 666	\$ 3 764 994	\$ 599 379	\$ 6 497 039
Épuisement et amortissement cumulés				
Solde au 31 décembre 2017	-	\$ -	\$ 315 109	\$ 315 109
Épuisement et amortissement	-	34 468	43 202	77 670
Fluctuations des cours de change	-	(476)	-	(476)
Solde au 31 décembre 2018	-	\$ 33 992	\$ 358 311	\$ 392 303
Épuisement et amortissement	-	79 736	31 321	111 057
Fluctuations des cours de change	-	(120)	-	(120)
Solde au 30 septembre 2019	-	\$ 113 608	\$ 389 632	\$ 503 240
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2018	1 277 356	\$ 3 392 789	\$ 184 476	\$ 4 854 621
Au 30 septembre 2019	2 132 666	\$ 3 651 386	\$ 209 747	\$ 5 993 799

Au 30 septembre 2019, les coûts au titre des immobilisations corporelles pétrolières et gazières soumis au calcul de l'épuisement et de l'amortissement rendaient compte des coûts de mise en valeur futurs de 546 243 \$ (571 000 \$ au 31 décembre 2018).

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, des intérêts de 24 965 \$ ont été inscrits au coût des immobilisations corporelles se rapportant aux pipelines (70 \$ en 2018). Pour le trimestre clos le 30 septembre 2019, le montant des intérêts inscrits à l'actif s'établit à 22 624 \$. Au cours du troisième trimestre de 2019, la quasi-totalité des activités nécessaires pour préparer les actifs en cours de construction pour leur utilisation prévue ont pris effet, une fois qu'ont été remplies les exigences réglementaires pour la construction du PARTM.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

6. Immobilisations corporelles (suite)

Au 30 septembre 2019, une évaluation des indices de dépréciation des unités génératrices de trésorerie de la Corporation a été effectuée. Aucun indice de dépréciation n'a été relevé et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'était nécessaire (se reporter à la note 8, « Goodwill »).

Se reporter à la note 9, « Provisions », pour plus de précisions sur les ajustements de démantèlement.

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location

La Corporation loue certains actifs, notamment des immeubles de bureaux, des terrains et du matériel.

La catégorie « matériel » comprend la quote-part de la SGCH attribuable à sa participation directe dans trois navires de soutien loués par la SEDH au nom des propriétaires du projet Hibernia. Les contrats de location sont assortis de paiements mensuels fixes et sont en vigueur jusqu'en 2027, une partie des paiements au titre de la location étant effectués en dollars américains. Les contrats de location visant du matériel comprennent également une sous-station électrique, des véhicules et du matériel de bureau.

La catégorie « terrains » comprend la location d'un espace au terminal portuaire de Westridge, qui se compose d'une superficie de terres et d'une surface d'eau, ainsi que de terrains destinés à des stations de pompage et à des constructions temporaires. La durée des contrats de location connexes s'étend jusqu'en 2105.

La catégorie « bâtiments » comprend les paiements mensuels fixes au titre de la location qui sont effectués à l'égard de locaux d'immeubles de bureaux de la Corporation situés en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. Elle inclut également la quote-part de la SGCH attribuable à sa participation directe dans des locaux d'un immeuble de bureaux de la SEDH situé à St. John's, à T.-N.-L. La durée des contrats de location s'étend jusqu'en 2025.

Certains contrats comportent des options de renouvellement. La Corporation n'a pas la certitude raisonnable qu'elle exercera ces options, et l'exercice de celles-ci dépendra de l'évolution du marché et des besoins de la Corporation au moment où ces options pourront être exercées. Certains contrats de location sont assujettis à des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »), l'obligation locative étant réévaluée lorsque l'IPC varie. De plus, certains contrats de location immobiliers comportent des paiements variables au titre de la location qui sont liés aux coûts d'exploitation.

La Corporation n'est pas exposée à un risque potentiel de sorties de trésorerie additionnelles importantes qui ne sont pas déjà reflétées dans le montant présent des obligations locatives, mis à part certaines pénalités pour résiliation que la Corporation n'a pas la certitude raisonnable de devoir verser au 30 septembre 2019.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite)

État de la situation financière :

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation (y compris les entrées et les amortissements relatifs à ceux-ci) :

	Matériel et véhicules		Terrains et bâtiments		Total
1 ^{er} janvier 2019					
Comptabilisation initiale	26 664	\$	52 990	\$	79 654
Entrées	876		13 532		14 408
Amortissement	(3 159)		(8 516)		(11 675)
Change	(50)		-		(50)
30 septembre 2019	24 331	\$	58 006	\$	82 337

Les obligations locatives se présentent comme suit :

Obligations locatives au 1 ^{er} janvier 2019	79 654	\$
Entrées	14 408	
Charge d'intérêts	2 656	
Paiements au titre de la location	(13 035)	
Fluctuations des cours de change	(261)	
Obligations locatives au 30 septembre 2019	83 422	\$
Partie courante	16 702	\$
Partie non courante	66 720	\$

Analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels

	2019		De 2020 à 2023		Par la suite		Total
Obligations locatives	4 793	\$	43 567	\$	121 478	\$	169 838

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite)

État du résultat global et tableau des flux de trésorerie :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019*
État du résultat global :	
Intérêts sur les obligations locatives (déduction faite des intérêts inscrits à l'actif)	1 572 \$
Tableau des flux de trésorerie :	
Total des sorties de fonds au titre des contrats de location	11 951 \$

*Aucun chiffre comparatif n'est disponible, puisque l'IFRS 16 n'a pas été appliquée en 2018, conformément à la méthode d'adoption rétrospective modifiée de l'IFRS 16.

8. Goodwill

a) Les variations de la valeur comptable nette du goodwill sont présentées dans le tableau suivant :

Solde au 1 ^{er} janvier 2019	1 016 582 \$
Incidence des fluctuations du change	(489)
Solde au 30 septembre 2019	1 016 093 \$

b) Test de dépréciation

Au 30 septembre 2019, une évaluation des indices de dépréciation des unités génératrices de trésorerie de la Corporation a été effectuée. Aucun indice de dépréciation n'a été relevé et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'était nécessaire.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

9. Provisions

La variation au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présentait comme suit :

	Obligations de démantèlement			Remise en état d'un site
	Pipeline	Puits et installations	Total	
Solde au 31 décembre 2018	387 610	\$ 141 531	\$ 529 141	\$ 10 138
Modifications des estimations	-	(738)	(738)	502
Obligations réglées	-	(1 635)	(1 635)	(1 359)
Variation du taux d'actualisation	346 305	32 573	378 878	120
Incidence des fluctuations du change	(1 060)	-	(1 060)	-
Désactualisation	7 209	1 919	9 128	111
Solde au 30 septembre 2019	740 064	\$ 173 650	\$ 913 714	\$ 9 512
Partie courante	-	2 100	2 100	2 695
Partie non courante	740 064	171 550	911 614	6 817
Provisions au 30 septembre 2019	740 064	\$ 173 650	\$ 913 714	\$ 9 512

a) Provision au titre des obligations de démantèlement de la SGCH

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la SGCH dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé total s'élevait à 287 476 \$ au 30 septembre 2019 (291 928 \$ au 31 décembre 2018). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction de la date prévue de fermeture des puits, la dernière étant actuellement prévue pour 2056, et de la durée d'utilité des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 30 septembre 2019 selon un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % au 31 décembre 2018) et a été actualisée selon un taux sans risque moyen de 1,52 % (2,15 % au 31 décembre 2018).

b) Provision au titre des obligations de démantèlement des actifs pipeliniers de CTM

La provision au titre des obligations de démantèlement des actifs pipeliniers est fondée sur les estimations des coûts d'abandon établies par la direction. Au 30 septembre 2019, cette provision, actualisée à un taux sans risque de 1,68 % (2,18 % au 31 décembre 2018), était estimée à 740 064 \$ (387 610 \$ au 31 décembre 2018). Le montant non actualisé des obligations de démantèlement est estimé à 3,3 milliards de dollars, compte tenu d'un taux d'inflation de 2,0 % et d'une durée d'utilité résiduelle attendue d'environ 100 ans.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

9. Provisions (suite)

La provision au titre des obligations de démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés qui devraient être affectés au démantèlement du réseau pipelinier de CTM. La durée d'utilité économique des actifs couverts par l'obligation de démantèlement est estimée à 100 ans. La durée d'utilité économique estimée sert à déterminer les flux de trésorerie non actualisés au moment du démantèlement et reflète le calendrier attendu des sorties de fonds au titre de la provision.

c) Provision au titre de la remise en état d'un site de CEI

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. La provision au titre de la remise en état d'un site en date de l'état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière est liée au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses qui sont incertaines, notamment le temps nécessaire à l'achèvement des travaux et les coûts à engager au cours de cette période. L'estimation des coûts de remise en état futurs du site a été actualisée au taux de 1,51 % (1,88 % au 31 décembre 2018), et un taux d'inflation de 2,0 % a été utilisé pour calculer la provision au 30 septembre 2019 (2,0 % au 31 décembre 2018).

10. Emprunts

Le 29 août 2018, TMP Finance a conclu des conventions de crédit avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les facilités font partie du Compte du Canada du gouvernement, qui est administré par EDC. Le 25 mars 2019, TMP Finance a conclu avec l'ONE une convention de crédit modifiée qui permet à TMP Finance de fournir à CTM les liquidités nécessaires pour respecter les exigences de l'ONE en matière de ressources financières. Grâce à cette nouvelle convention de crédit, CTM a pu résilier la convention de crédit qui avait été conclue avec Kinder Morgan à l'appui d'une lettre de crédit de 500 millions de dollars. À la suite de l'annulation de la lettre de crédit, un montant de trésorerie soumise à restrictions de 500 millions de dollars qui avait été donné en dépôt a été utilisé pour rembourser l'encours de la facilité de l'ONE.

Les facilités d'acquisition et de construction visent à financer l'acquisition des entités du pipeline Trans Mountain et la construction du PARTM ainsi qu'à financer d'autres frais généraux. La facilité de l'ONE permet à TMP Finance d'emprunter des fonds afin de fournir une garantie financière pour le pipeline Trans Mountain, conformément aux exigences de la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »), auparavant connue sous le nom d'Office national de l'énergie (« ONE »).

Les emprunts sont remboursables à leurs dates d'échéance respectives et peuvent être remboursés par anticipation sans prime ni pénalité, à certaines conditions.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

10. Emprunts (suite)

Le tableau suivant présente le détail des facilités au 30 septembre 2019 :

Facilité	Montant disponible	Encours	Taux d'intérêt sur les montants utilisés	Commissions d'attente sur les montants non utilisés	Date d'échéance
Acquisition	4 670 000 \$	4 670 000 \$	4,7 %	0,065 %	29 août 2023
Construction (note a)	2 587 000 \$	685 000 \$	4,7 %	0,065 %	29 août 2023
ONE	500 000 \$	- \$	4,7 %	0,30 %	29 août 2023
		5 355 000 \$			
Partie courante		- \$			
Partie non courante		5 355 000 \$			

- a) La disponibilité des fonds aux termes de la facilité de crédit de construction est limitée par le pouvoir d'emprunt de TMP Finance autorisé par le ministre des Finances. Le 30 juillet 2019, une convention de crédit modifiée conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, par l'intermédiaire du compte géré par Exportation et développement Canada, et Canada TMP Finance Ltd. a été exécutée. La limite de la facilité de construction est de 2,587 milliards de dollars jusqu'au 31 décembre 2019, augmentant pour s'établir à 4 milliards de dollars en 2020, ainsi qu'il est précisé dans une lettre révisée attestant le pouvoir d'emprunt, reçue du ministre des Finances. La date d'échéance de la facilité est le 29 août 2023.

Le total de la charge d'intérêts pour les périodes closes les 30 septembre se compose des éléments suivants :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	30 septembre		30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Intérêts sur les emprunts	61 673 \$	21 202 \$	179 254 \$	21 202 \$
Intérêts sur les contrats de location	926	-	2 656	-
Intérêts inscrits à l'actif	(23 049)	(70)	(26 049)	(70)
Commissions d'attente	632	133	1 316	133
	40 182 \$	21 265 \$	157 177 \$	21 265 \$

Au 30 septembre 2019, des intérêts à payer de 61 774 \$ étaient inclus dans les clients et autre débiteurs (677 \$ au 31 décembre 2018).

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

11. Impôt sur le résultat

En juin 2019, le gouvernement de l'Alberta a adopté une réduction progressive du taux d'imposition des sociétés visant à le ramener de 12 % à 8 % d'ici 2022. Cette réduction s'est traduite par une diminution du taux d'imposition fédéral-provincial (Alberta et C.-B.) combiné actuel prévu par la loi, qui a été ramené à 26,69 %, et du taux d'impôt différé, qui a été ramené à 24,55 %. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, un produit d'impôt différé de 56,2 millions de dollars découle de la réévaluation, selon un taux d'imposition de 24,55 %, des passifs d'impôt différé initialement évalués selon un taux d'imposition de 27 %. En raison de la perte avant l'impôt sur le résultat de deux filiales et du fait que TMP Finance et CDEV ne sont pas assujetties à l'impôt, le taux d'impôt effectif est beaucoup plus élevé que le taux d'impôt prévu par la loi, compte non tenu du recouvrement d'impôt différé au deuxième trimestre.

12. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les périodes closes les 30 septembre se présente comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les	
	2019	2018	2019	2018
Clients et autres débiteurs	38 977 \$	11 549 \$	59 061 \$	4 254 \$
Stocks	564	(1 122)	1 543	(1 401)
Autres actifs courants	1 366	4 621	(13 171)	3 498
Charges différées et autres actifs	(32 157)	(21 749)	(39 633)	(21 749)
Fournisseurs et autres créditeurs	54 409	59 186	193 690	56 749
Autres passifs courants	616	(914)	83 865	(914)
Autres crédits différés	(14 762)	24 433	(78 330)	24 433
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	49 013 \$	76 004 \$	207 025 \$	64 870 \$
Liée aux :				
Activités d'exploitation	5 473 \$	86 059 \$	22 156 \$	78 325 \$
Activités d'investissement	43 540	(10 055)	184 869	(13 455)
	49 013 \$	76 004 \$	207 025 \$	64 870 \$

Les dépenses d'immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les	
	2019	2018	2019	2018
Entrées d'immobilisations corporelles (note 6)	(419 215) \$	(55 074) \$	(880 826) \$	(66 358) \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles	52 903	(10 055)	220 292	(13 455)
Sorties de trésorerie liées aux dépenses d'immobilisations corporelles	(366 312) \$	(65 129) \$	(660 534) \$	(79 813) \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

13. Produit net tiré du pétrole brut, et frais de production et charges d'exploitation

a) Le produit net tiré du pétrole brut se détaille comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les	
	2019	2018	2019	2018
Ventes de pétrole brut	21 622 \$	65 315 \$	173 386 \$	211 227 \$
Moins les redevances	(3 577)	(19 495)	(43 744)	(57 779)
Moins la participation au bénéfice net	(425)	(5 294)	(11 933)	(16 319)
Produit net tiré du pétrole brut	17 620 \$	40 526 \$	117 709 \$	137 129 \$

Les ventes de pétrole brut sont la seule source de produits tirés des contrats conclus avec des clients de la SGHC. Le tableau suivant présente la répartition des ventes de pétrole brut selon le principal marché géographique :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les	
	2019	2018	2019	2018
États-Unis	21 622 \$	28 964 \$	145 596 \$	52 324 \$
Europe	-	22 480	14 650	74 208
Canada	-	13 871	13 140	50 303
Amérique du Sud	-	-	-	17 521
Asie	-	-	-	16 871
Produit brut tiré du pétrole brut	21 622 \$	65 315 \$	173 386 \$	211 227 \$

b) Les frais de production et les charges d'exploitation se présentent comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les	
	2019	2018	2019	2018
Charges d'exploitation liées au projet Hibernia	7 273 \$	5 405 \$	19 763 \$	14 845 \$
Transport du pétrole brut et services de transbordement	1 160	1 476	2 963	4 594
Commercialisation du pétrole brut	28	73	291	329
	8 461 \$	6 954 \$	23 017 \$	19 768 \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

14. Produits et charges d'exploitation liés au pipeline

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, les produits et les charges d'exploitation de CTM, répartis par sources et par types de produits, se sont établis comme suit :

Produits tirés du transport	301 041 \$
Revenus locatifs	45 025
Autres produits	1 863
Total	347 929 \$
Charges d'exploitation et coûts de production	109 909 \$
Salaires et avantages du personnel	50 554
Autres charges générales et administratives	2 775
Total des charges d'exploitation, exclusion faite des charges financières et de l'amortissement	163 238 \$

Les produits tirés de l'exploitation du pipeline par CTM sont générés principalement au Canada, moins de 10 % étant générés à l'extérieur du pays. La période correspondante de l'exercice précédent comprenait des produits des activités ordinaires et des charges d'exploitation relatives à un mois seulement, soit respectivement de 32 683 \$ et de 17 260 \$.

15. Participation au bénéfice net

Les ententes de participation au bénéfice net et de participation accessoire au bénéfice net attribuées à la CDEV lui donnent le droit de recevoir environ 10 % du bénéfice net généré par les propriétaires du projet Hibernia pour les 12 prochains mois au minimum. Le bénéfice net est calculé pour tenir compte des produits tirés des ventes brutes, diminués de tous les coûts admissibles, des frais de transport, des dépenses d'investissement, des charges d'exploitation et des redevances. La participation au bénéfice net est comptabilisée dans les autres produits.

16. Engagements

Les engagements de la CDEV au 30 septembre 2019 sont résumés dans le tableau qui suit et ils incluent le transport du pétrole brut et les engagements de transbordement, la quote-part revenant à la SGCH des engagements contractuels du projet Hibernia liés au forage et à l'exploitation, ainsi que les achats d'immobilisations corporelles de CTM.

	Reste de 2019	2020 à 2023	Par la suite	Total
Transport du pétrole brut et services de transbordement	1 578 \$	18 760 \$	33 785 \$	54 123 \$
Contrats liés au projet Hibernia	1 073	5 132	3 889	10 094
Immobilisations corporelles liées aux pipelines	167 143 \$	-	-	167 143 \$
Total des engagements	169 794 \$	23 892 \$	37 674 \$	231 360 \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

17. Éventualités

Dans le cours normal des activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation. Lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation liée à un événement passé et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, la direction constate les coûts nécessaires pour régler de telles réclamations en se fondant sur sa meilleure estimation.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro et située dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

CTM est partie à un certain nombre d'actions en justice visant à contester l'approbation du PARTM par le gouvernement fédéral.

Le 25 avril 2018, le lieutenant-gouverneur en conseil de la Colombie-Britannique a renvoyé à la Cour d'appel de cette province une question liée à la constitutionnalité de l'avant-projet de loi visant à imposer l'obligation de détenir un permis de substance dangereuse à toute personne détenant un certain volume de « pétrole lourd » ou en ayant la charge ou le contrôle dans le cadre de l'exploitation d'un secteur, d'un commerce ou d'une entreprise. S'il est adopté, l'avant-projet de loi s'appliquerait vraisemblablement au PARTM. Le 18 juin 2018, la Cour a accordé le statut participatif à 20 personnes dans l'affaire en question, notamment Trans Mountain Pipeline ULC. La Cour a entendu les plaidoiries du 18 mars au 22 mars 2019. Le 24 mai 2019, la Cour a affirmé de façon unanime que l'organe législatif de la Colombie-Britannique n'a pas le pouvoir d'adopter la loi proposée. Le 14 juin 2019, la province de la Colombie-Britannique a déposé un avis d'appel devant la Cour suprême du Canada. La Cour suprême du Canada a fixé au 15 janvier 2020 la date provisoire de l'audience. Par conséquent, une décision est attendue au deuxième semestre de 2020.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

17. Éventualités (suite)

Le 30 août 2018, la Cour d'appel fédérale (la « CAF ») a rendu son jugement dans l'affaire *Tsleil-Waututh Nation et al. c. Procureur général du Canada et al.* (l'« affaire Tsleil-Waututh »). La décision de la Cour a annulé le décret du gouverneur en conseil approuvant le PARTM et a renvoyé l'approbation du projet au gouverneur en conseil pour qu'il règle deux questions : l'étendue de l'examen effectué par l'ONE et la phase III de la consultation avec les peuples autochtones. Pour ce qui est de l'étendue de l'examen effectué par l'ONE, la Cour a déterminé que l'examen du PARTM effectué par l'ONE avait exclu sans justification le transport maritime associé au PARTM de la définition du PARTM. La Cour a établi que le gouverneur en conseil devait exiger de l'ONE qu'il révise ses recommandations et les conditions connexes. En ce qui concerne la phase III des consultations auprès des peuples autochtones, la Cour a établi que le gouvernement du Canada devait mener à nouveau la phase III des consultations avant que le PARTM ne soit soumis de nouveau à l'approbation du gouverneur en conseil.

Le 22 février 2019, l'ONE a publié son rapport de réexamen, dans lequel il conclut que le PARTM est dans l'intérêt public canadien. L'ONE recommande au gouverneur en conseil d'approuver le PARTM, sous réserve de 156 conditions, qui sont des mesures que l'ONE peut imposer au réseau TMPL et au PARTM, en sa qualité d'organisme de réglementation. Le rapport de l'ONE formule également 16 recommandations à l'intention du gouverneur en conseil, portant sur des aspects qui débordent du mandat de réglementation de l'ONE et qui échappent à la volonté du réseau TMPL et du PARTM, mais qui relèvent de la compétence du gouverneur en conseil. La direction estime que ces conditions sont raisonnables, et elle a intégré ces conditions dans le plan de réalisation du projet du PARTM.

Le 18 juin 2019, le gouverneur en conseil a émis un nouveau décret approuvant le PARTM et demandant à l'ONE d'octroyer un certificat de commodité et de nécessité publiques (« CCNP ») pour le PARTM. Le 21 juin 2019, l'ONE a émis le CCNP modifié sous réserve de 156 conditions. En outre, le 19 juillet 2019, après avoir pris en compte les commentaires publics, l'ONE a rendu sa décision dans laquelle il s'en remettait aux décisions et aux ordonnances relatives au PARTM qui avaient été émises avant que la CAF ne statue sur l'affaire Tsleil-Waututh.

Douze parties et groupes ont déposé des requêtes en autorisation devant la CAF (les « requêtes en autorisation ») demandant un pourvoi en contrôle judiciaire du nouveau décret approuvant le PARTM. D'une manière générale, les requêtes en autorisation font valoir que l'ONE, le gouvernement du Canada ou le gouverneur en conseil ont omis de se conformer à la décision de la CAF dans l'affaire Tsleil-Waututh lors de l'audience de réexamen par l'ONE et du processus de la phase III des consultations. Le 4 septembre 2019, la CAF a rejeté six requêtes en autorisation et émis une autorisation d'appel relativement aux six autres requêtes. Une ordonnance établissant le calendrier a été rendue par la CAF le 20 septembre 2019, et une audience est prévue dans la semaine du 16 au 20 décembre 2019. Sous réserve d'événements imprévus, le cas échéant, une décision pourrait être rendue au cours du premier ou du deuxième trimestre de 2020.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

17. Éventualités (suite)

En plus du contrôle judiciaire visant le rapport de recommandation de l'ONE et du décret pris par le gouverneur en conseil à la CAF, deux requêtes de contrôle judiciaire sont en cours à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, soit par la nation Squamish et par la Ville de Vancouver. Les pétitions alléguaient l'obligation et le défaut de consulter les Premières Nations ou de parvenir à une entente avec elles et, de façon générale, que la Province n'a pas réalisé une évaluation environnementale provinciale appropriée avant d'émettre le certificat d'évaluation environnementale provinciale. Les révisions judiciaires demandées par la nation Squamish et la Ville de Vancouver ont été entendues en octobre et en novembre 2017, respectivement, et, le 24 mai 2018, la Cour suprême a rejeté les deux causes. Des appels ont été déposés par la Ville de Vancouver et la nation Squamish devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique (la « CACB »); ils ont été entendus ensemble du 6 au 8 mai 2019. La CACB a rendu sa décision le 17 septembre 2019. La CACB a rejeté les demandes d'annulation du CÉE, mais a autorisé les deux appels dans une certaine mesure, en permettant que les conditions soient soumises aux ministres provinciaux respectifs afin qu'ils les réexaminent, et les rajustent à la lumière des modifications que l'ONE a apportées à son rapport de réexamen initial. La CACB a déclaré que l'autorité provinciale ne s'étendait pas aux ordonnances d'évaluation que l'ONE avait expressément refusé de rendre, et qu'elle doit être limitée aux conditions qui relèvent de la compétence de la province. La Cour a refusé toutes les autres requêtes, y compris celles liées à une évaluation provinciale additionnelle, à une consultation publique, et à la consultation et l'accommodement avec les peuples autochtones.

18. Risques auxquels est exposée la Corporation

De par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Corporation au 31 décembre 2018. Aucune modification n'a été apportée aux objectifs, aux politiques et aux processus pour évaluer et gérer les risques financiers auxquels est exposée la Corporation depuis la clôture de l'exercice.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

18. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

La CDEV est exposée à des risques financiers, notamment le risque de marché associé aux prix des marchandises, aux cours de change et aux taux d'intérêt, ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité. La nature et l'ampleur des risques découlant des actifs et des passifs financiers de la Corporation sont décrites dans les notes afférentes à ses états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si un client ou une partie contractante à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des clients et autres débiteurs de la SGCH, dont la composition se présente comme suit :

	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Contrats conclus avec des expéditeurs utilisant le pipeline	38 256 \$	95 388 \$
Contrats conclus avec des clients du pétrole brut	-	10 568
Entreprise commune Hibernia	5 443	4 186
Crédits de taxe sur les intrants TPS/TVH	8 033	5 430
Ajustement du fonds de roulement à l'acquisition	179	37 019
Autres	10 987	6 388
Clients et autres débiteurs	62 898 \$	158 979 \$
Montant impayé depuis plus de 90 jours	5 057 \$	8 295 \$

La Corporation applique l'approche simplifiée aux fins de l'établissement d'une provision pour pertes de crédit attendues, en ayant recours à une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur toutes les créances clients. Pour évaluer la provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients, la Corporation utilise une matrice fondée sur le nombre de jours depuis lesquels les créances sont en souffrance. La qualité du crédit des contreparties de la Corporation étant très grande, la provision pour pertes de crédit attendues au 30 septembre 2019 n'est pas importante.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Corporation (notamment ceux qui sont détenus en main tierce et les placements détenus au titre du fonds pour abandon futur et du fonds lié aux risques) sont exposés à des banques et institutions financières canadiennes de première qualité et au gouvernement du Canada. Tous les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues au 30 septembre 2019 au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements n'est pas importante.

La Corporation n'a enregistré aucune perte de valeur au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019 ou 2018.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

18. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des placements soumis à restrictions et des emprunts, y compris leur niveau selon la hiérarchie des justes valeurs, au 30 septembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

	Classement	Hiérarchie	Valeur comptable		Juste valeur	
			2019	2018	2019	2018
Actifs financiers						
Placements soumis à restrictions	JVRN	Niveau 2	71 073	54 783	71 073	54 783
Passifs financiers						
Emprunts à payer	Coût amorti	Niveau 2	5 355 000	5 290 000	5 355 000	5 290 000

Les justes valeurs des placements soumis à restrictions sont déterminées selon des prix et des données d'entrée observables sur le marché pour des instruments similaires, en utilisant des modèles de flux de trésorerie largement répandus pour évaluer ces instruments. La juste valeur des emprunts est estimée par actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt en vigueur sur le marché qui serait offert à la Corporation pour des instruments financiers similaires.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions, des placements à court terme, des clients et autres débiteurs, des placements détenus au titre d'obligations futures et des fournisseurs et autres créditeurs représente une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période.

19. Transactions avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Le 23 août 2019, la CDEV et Ressources naturelles Canada ont exécuté un protocole d'entente qui attribuait à la CDEV des ententes de participation au bénéfice net et de participation accessoire au bénéfice net, avec prise d'effet de la participation à la fin de septembre 2019. La CDEV n'a versé aucune rémunération pour ces ententes.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

19. Transactions avec des parties liées (suite)

Pour les trimestres et périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 ou 2018, la CDEV n'a versé aucun dividende au gouvernement du Canada. Au cours du premier trimestre de 2019, la CDEV a remboursé un montant de 500 millions de dollars qui avait été prélevé du Compte du Canada et reçu un produit d'un emprunt de 565 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

20. Information supplémentaire

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de CTM et de la SGCH, comme suit. Les résultats du siège social de la CDEV ainsi que les résultats de CEI et de TMP Finance sont pris en compte dans la catégorie « Autres ».

Période de neuf mois close le 30 septembre 2019							
	CTM (PCGR des É.-U.)	Ajustements selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGHC	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
Données tirées de l'état du résultat global							
Produits							
Produits tirés du transport	261 485 \$	39 556 \$ ¹⁾	301 041 \$	- \$	- \$		301 041 \$
Revenus locatifs	45 025		45 025				45 025
Produit net tiré du pétrole brut				117 177	-	532	117 709
Autres produits/écart de conversion	1 862		1 862	3 251	3 536	(1 969)	6 680
	308 372		347 928	120 428	3 536	(1 437)	470 455
Charges							
Épuisement et amortissement	75 270	6 728 ²⁾	81 998	36 595	81		118 674
Exploitation et production	110 464	(555)	109 909	23 017	-		132 926
Salaires et avantages du personnel	48 073	2 481 ³⁾	50 554	1 279	1 104		52 937
Autres charges/écart de conversion	5 503	(1 969)	3 534	2 870	7 266	(111)	13 559
	239 310		245 995	63 761	8 451	(111)	318 096
Charges financières							
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction							
Désactualisation	62 447	(62 447) ⁴⁾	-	(1 919)	-		-
(Charge) d'intérêts, montant net	-	(7 209) ⁴⁾	(7 209)	3 199	(111)		(9 239)
	(64 210)	(35 542) ⁴⁾	(99 752)	1 280	(50 014)	(1 855)	(148 422)
	(1 763)		(106 961)	57 947	(50 125)	(1 855)	(157 661)
Bénéfice (perte) avant impôt	67 299		(5 028)	17 493	(55 040)	(3 181)	(5 302)
Charge (recouvrement) d'impôt	(39 975)	(12 887) ⁵⁾	(52 862)		-		(35 369)
Résultat net	107 274 \$		47 834 \$	40 454 \$	(55 040) \$		30 067 \$
Autres éléments du résultat global							
	(8 832) \$	(11 592) \$ ⁶⁾	(20 424) \$	- \$	- \$		(20 424) \$
Données tirées de l'état de la situation financière							
Actifs							
Actifs courants	211 648 \$	(5 064) \$ ⁷⁾	206 584 \$	147 878 \$	130 379 \$	(36 833) \$	448 008 \$
Actifs non courants	6 528 413	529 158 ⁸⁾	7 057 571	398 120	5 593 817	(5 565 312)	7 484 196
	6 740 061 \$	524 094 \$	7 264 155 \$	545 998 \$	5 724 196 \$	(5 602 145) \$	7 932 204 \$
Passifs							
Passifs courants	502 733 \$	(6 587) \$	496 146 \$	14 724 \$	66 958 \$	(36 833) \$	540 995 \$
Passifs non courants	3 749 611	634 319 ⁹⁾	4 383 930	189 881	5 363 204	(2 899 600)	7 037 415
	4 252 344 \$	627 732 \$	4 880 076 \$	204 605 \$	5 430 162 \$	(2 936 433) \$	7 578 410 \$
Capitaux propres							
	2 487 717 \$	(103 638) \$ ¹⁰⁾	2 384 079 \$	341 393 \$	294 034 \$	(2 665 712) \$	353 794 \$
	6 740 061 \$	524 094 \$	7 264 155 \$	545 998 \$	5 724 196 \$	(5 602 145) \$	7 932 204 \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

20. Information supplémentaire (suite)

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Selon les IFRS, une société mère doit préparer des états financiers consolidés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et les événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Par conséquent, CTM a ajusté ses données financières aux termes des PCGR des États-Unis aux fins de conformité avec les IFRS. Ces ajustements comptables sont présentés sous la colonne « Ajustements selon les IFRS » et sont détaillés ci-dessous :

1) Produits tirés du transport : Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, *Regulated Operations*, aux termes de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui prévu par les IFRS. Aux termes des IFRS, les produits sont comptabilisés conformément à l'IFRS 15. Conformément aux PCGR des États-Unis, CTM comptabilise les produits tirés du transport de façon proportionnelle, en fonction des besoins en produits annuels du réseau TMPL, après ajustement pour les dépenses au titre des éléments de transfert prévus dans la demande visant le règlement avec droits incitatifs (« RDI ») du réseau TMPL. L'écart entre les besoins en produits annuels aux termes de la RDI et les droits facturés donne lieu à un ajustement qui sera comptabilisé dans les produits, soit au débit (si les droits facturés sont supérieurs aux besoins en produits aux termes de la RDI), soit au crédit (si les droits facturés sont inférieurs aux besoins en produits aux termes de la RDI). Selon les IFRS, les produits sont comptabilisés en fonction du volume expédié et des droits facturés, sans ajustement pour perception au-delà ou en deçà des besoins en produits.

2) L'amortissement est plus élevé aux termes des IFRS en raison d'immobilisations corporelles plus importantes découlant de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. En raison de l'incertitude considérable entourant le moment et l'étendue de l'abandon, aucune obligation de démantèlement n'est comptabilisée selon les PCGR des États-Unis, donnant lieu à une diminution des actifs et de l'amortissement aux termes des PCGR des États-Unis.

3) La charge liée aux salaires et aux avantages du personnel est plus élevée aux termes des IFRS en raison de différences dans la comptabilisation de la charge de retraite entre les deux cadres comptables. Aux termes des IFRS, les réévaluations des actifs et des passifs des régimes sont comptabilisées immédiatement en résultat net, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, certains profits et pertes liés aux régimes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et amortis en résultat net sur une plus longue période.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

20. Information supplémentaire (suite)

4) Selon l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, une provision pour les fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles et est amortie sur les périodes futures en tant que composante du coût total de l'actif connexe. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction se compose d'une composante intérêts et, sur approbation de l'organisme de réglementation, d'une composante coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux inscrites à l'actif en fonction des taux établis dans un accord avec l'organisme de réglementation. La composante intérêts de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction entraîne une baisse de la charge d'intérêts alors que sa composante capitaux propres est comptabilisée dans les produits financiers. Aux termes des IFRS, aucune provision pour les fonds utilisés pendant la construction n'est comptabilisée, et les intérêts sont inscrits à l'actif par l'application d'un taux de capitalisation aux dépenses relatives aux actifs admissibles ou aux travaux de construction en cours, aux termes de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*. La désactualisation de l'obligation de démantèlement aux termes des IFRS est également prise en compte dans les ajustements des charges financières selon les IFRS. Il n'y a aucune obligation de démantèlement à désactualiser aux termes des PCGR des États-Unis.

5) L'impôt calculé en vertu des IFRS est moins élevé en raison des ajustements mentionnés plus haut pour les produits, l'amortissement, la charge liée aux salaires et aux avantages du personnel et la provision pour les fonds utilisés pendant la construction.

6) Les autres éléments du résultat global calculés conformément aux IFRS ont été réduits en raison d'un traitement différent des ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés conformément aux PCGR des États-Unis.

7) Les actifs courants sont moins élevés selon les IFRS, essentiellement en raison de différences temporaires entre la comptabilisation des produits aux termes des PCGR des États-Unis et des IFRS.

8) Les actifs non courants sont plus élevés selon les normes IFRS en raison surtout des ajustements au goodwill et aux immobilisations corporelles. À l'acquisition de CTM, un goodwill a été comptabilisé pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur de la contrepartie payée par rapport à la juste valeur estimative des actifs nets acquis. La juste valeur des actifs nets diffère selon qu'on applique les PCGR des États-Unis ou les IFRS, surtout en ce qui a trait à l'obligation de démantèlement, aux passifs réglementaires et à l'impôt différé lié à l'acquisition. Par suite de l'acquisition, les immobilisations corporelles sont également plus élevées en raison de la comptabilisation de l'obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. CTM comptabilise aussi le produit de certains contrats (primes liées aux contrats d'achat ferme « Firm 50 ») en tant qu'aide à la construction aux termes de l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, ce qui réduit les immobilisations. Cette aide est comptabilisée en tant que produits aux termes des IFRS.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

20. Information supplémentaire (suite)

9) Les passifs non courants sont plus élevés selon les IFRS, en raison essentiellement de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement. CTM ne comptabilise pas d'obligation de démantèlement aux termes des PCGR des États-Unis, puisque le moment et l'étendue de l'abandon sont indéterminés. En outre, des ajustements sont apportés à l'impôt différé selon les IFRS. Les différences entre les PCGR des États-Unis et les IFRS lors de l'acquisition ont une incidence fiscale connexe qui entraîne une diminution de l'impôt différé à l'acquisition. Par ailleurs, il existe une différence permanente en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat différé du fait de différences touchant le bénéfice net et la charge d'impôt comptabilisés.

10) L'effet cumulatif des ajustements des capitaux propres selon les normes IFRS de 104 millions de dollars représente l'incidence globale sur le résultat net et les autres éléments du résultat global et les ajustements des capitaux propres au cours de périodes précédentes.

21. Reclassement des chiffres de la période comparative

Au cours de la période, la Corporation a reclassé les frais de commercialisation inscrits à l'état consolidé du résultat global pour les inclure au poste « Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut », alors qu'ils étaient auparavant inclus au poste « Produits nets tirés du pétrole brut ». La Corporation estime que le classement des frais de commercialisation à titre de charges d'exploitation correspond davantage aux normes de l'industrie. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour permettre une meilleure comparabilité entre les périodes, ce qui a entraîné le reclassement, au poste « Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut », d'un montant de 73 \$ et de 329 \$ qui était inclus au poste « Produits nets tirés du pétrole brut » de l'état consolidé du résultat global du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018. Compte tenu de ce reclassement, le total des produits et le total des charges du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 sont, dans chaque cas, supérieurs de 73 \$ et de 329 \$ à ceux qui avaient été présentés précédemment. Ce reclassement n'a par ailleurs eu aucune incidence sur la situation financière, le bénéfice avant impôt sur le résultat ou le résultat global de la Corporation.